



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 83 - AOUT 2013

SOMMAIRE

Préfecture

Secrétariat Général

Arrêté N °2013220-0002 - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES, déléguée adjointe de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour le Gard

1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013220-0002

**signé par Mr le Préfet du Gard
le 08 Août 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)**

Arrêté donnant délégation de signature à Mme
Isabelle KNOWLES, déléguée adjointe de
l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale
et l'Egalité des Chances (ACSE) pour le Gard



Préfecture

Direction des Actions et
Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et
du Contentieux Général
Réf. : DAME-B2CG

Affaire suivie par : Béatrice Ventujol-Pradier

☎ 04 66 36 41 21

beatrice.ventujol@gard.gouv.fr

Nîmes le 8 août 2013

Arrêté n° 2013 – HB 2 - 33

donnant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES, déléguée adjointe
**de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE)
pour le Gard**

Le Préfet du Gard,

Chevalier de la Légion d'honneur

Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances,

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 ;

Vu le décret n° 92.604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (l'Acsé) ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2009 nommant **M. Rémy FRENTZ**, Directeur Général de l'Acsé ;

Vu le décret du 24 août 2011 nommant **M. Christophe MARX**, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de Sous-préfet hors classe, Sous-préfet d'Alès ;

Vu le décret du 31 mai 2012 nommant **M. Hugues BOUSIGES** Préfet du Gard ;

Vu le décret du 26 juillet 2012 nommant **Mme Julie BOUAZIZ**, Administratrice Civile, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet du Gard ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 14 novembre 2011 nommant **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard au 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 17 décembre 2012 nommant **M. Xavier HANCQUART**, inspecteur de la jeunesse et des sports, Directeur Départemental adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence, Directeur Départemental adjoint de la Cohésion Sociale du Gard, à compter au 1^{er} janvier 2013 ;

Vu la décision en date du 23 janvier 2012 du Directeur Général de l'ACSE portant nomination de **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, en qualité de déléguée départementale adjointe de l'Acsé pour le département du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2013 n° 2012-HB2- 111 donnant délégation de signature à **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, en qualité de déléguée départementale adjointe de l'Acsé pour le département du Gard ;

Sur proposition du Préfet du Gard, délégué de l'ACSE pour le département du Gard ;

Arrête

Article 1 :

Mme Isabelle KNOWLES, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, déléguée adjointe de l'Acsé pour le département du Gard reçoit délégation à l'effet de signer au nom de **M. Hugues BOUSIGES**, Préfet du Gard, délégué de l'Acsé, les actes relevant des programmes d'intervention de l'agence sur le département du Gard dans la limite du budget annuel alloué par l'Acsé pour le département du Gard notamment les décisions et conventions de subvention **dans la limite de 90 000€ par acte**, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière du budget du département du Gard.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Hugues BOUSIGES**, Préfet du Gard délégué de l'agence, **Mme Isabelle KNOWLES**, déléguée adjointe reçoit délégation pour signer les décisions et conventions de subvention au delà du seuil de 90 000€.

La délégation de signature visée au premier paragraphe du présent article donnée à **Mme Isabelle KNOWLES**, est consentie à **M. Christophe MARX**, Sous-préfet d'Alès, dans la limite des opérations relevant de l'arrondissement d'Alès.

La délégation de signature visée au premier paragraphe du présent article donnée à **Mme Isabelle KNOWLES** est consentie à **Mme Julie BOUAZIZ**, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet du Gard, dans la limite des opérations relevant du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Nonobstant les dispositions du troisième et du quatrième paragraphe du présent article, en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle KNOWLES**, la délégation de signature visée au premier et au deuxième paragraphe du présent article donnée à **Mme Isabelle KNOWLES**, est exercée par **M. Xavier HANCQUART**, Directeur Départemental Adjoint à la DDCS.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, déléguée adjointe de l'Acsé pour le département du Gard et de **M. Xavier HANCQUART**, Directeur Départemental adjoint à la DDCS, délégation de signature est donnée à **Mme Claude LE BOZEC**, Chef du pôle « Politique de la Ville » à la DDCS, à l'effet de signer au nom du Délégué de l'Acsé et dans la limite de ses attributions :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 90 000€ par acte, et leurs avenants,
- tous les documents d'exécution financière du budget du département du Gard.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christophe MARX**, délégation est donnée à **M. Pascal BAGDIAN**, Secrétaire Général de la Sous-préfecture d'Alès à l'effet de signer au nom du Délégué de l'Acsé et dans la limite de ses attributions, dès lors qu'ils concernent l'arrondissement d'Alès :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 90 000 € par acte, et leurs avenants,
- tous les documents d'exécution financière du budget du département du Gard.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2013 n° 2012-HB2-111 est abrogé.

Article 4:

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, le Sous-préfet d'Alès, la Directrice de Cabinet du Préfet du Gard et le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet, délégué de l'Acsé pour le Gard

Signé : Hugues BOUSIGES